

BULLETIN MUNICIPAL • 2023 #3

Le

BLAINVILLAIS





Chers.es Blainvillais.es,

Nous voici à mi-mandat, le moment idéal pour un petit point d'étape.

Tout d'abord, au nom du conseil municipal, je souhaite remercier, le personnel communal pour la qualité de son travail et son dévouement. Je salue également la volonté et l'implication de l'ensemble des élus de notre commune. Enfin, je tiens à souligner le dynamisme des associations blainvillaises qui ont su proposer diverses actions et manifestations remarquables.

Force est de constater que les crises qui nous affectent vont radicalement remettre en cause nos organisations, mais j'ai la conviction qu'en puisant à la fois dans notre histoire et dans les compétences des nouvelles générations, nous allons trouver un nouveau modèle, soucieux des équilibres environnementaux, aujourd'hui menacés. Nous avons en effet la responsabilité de tendre vers un modèle de communauté juste et respectueuse qui permettra aux générations futures de se projeter en toute confiance.

Notre commune est déjà impactée par la loi littorale, la loi climat et résilience, les contraintes du règlement national d'urbanisme (RNU), l'absence de plan local d'urbanisme (PLU) et de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) toujours en cours d'élaboration, et par les obligations résultant des cartographies

du plan de prévention des risques littoraux (PPRL), projetant les niveaux d'eau à horizon 30-50-100 ans. Nous allons devoir nous familiariser avec un nouvel acronyme : le ZAN (Zéro Artificialisation Net). C'est la volonté à 30 ans, de ne plus artificialiser une parcelle de terrain et de permettre aux écosystèmes, à l'agriculture et à des aménagements urbains d'occuper ces espaces dans un souci environnemental. L'impact va être considérable car, d'ici 30 ans, nous ne pourrons plus construire que sur des parcelles déjà occupées par un bâtiment : celui-ci sera soit rénové, soit abattu et il sera possible d'utiliser alors la même surface au sol. L'objectif de ces mesures est une volonté, à terme, de ne plus utiliser de foncier naturel et de concentrer le développement urbain autour des bourgs et des réseaux collectifs. Les futurs architectes devront relever le défi de l'obligation de densifier dans un souci de cohabitation.

Par ailleurs, notre société produit trop de déchets. Ceux-ci sont encore en grande majorité enfouis dans d'immenses décharges bientôt saturées et sont transportés par une chaîne ininterrompue de camions à l'autre bout de notre territoire régional. Les taxes qui financent cet engrenage ne cessent d'augmenter et chacun à son niveau devra contribuer à faire baisser drastiquement ces volumes de déchets. Le tri sélectif mis en place permet de séparer les déchets organiques des emballages. La mise en place de composteurs individuels, ou collectifs dans les lotissements, va valoriser nos co-produits. La totalité de nos déchets, qu'ils soient ménagers ou végétaux, ne pourront être

recyclés du jour au lendemain, mais il est important que nous nous inscrivions dans cette démarche vertueuse afin qu'avec le temps, nous inversions les tendances. Je tiens à insister sur cet enjeu majeur. Si l'intercommunalité doit améliorer l'aménagement, l'information, et les procédures d'accès aux déchetteries, il est de notre devoir d'être les acteurs de ce changement. Nos comportements doivent évoluer, en triant le plus efficacement nos déchets et en nous pliant aux règles, certes contraignantes mais indispensables.

Dans les déchetteries, nous devons respecter les salariés qui assurent l'encadrement des procédures.

L'effort demandé aux citoyens va l'être également aux entreprises, dont les démarches déjà existantes pour la gestion des déchets ou des co-produits devront être amplifiées. Accompagnée par la CMB, les communes et les organisations professionnelles, une économie circulaire et vertueuse doit voir le jour.

L'eau est un enjeu également essentiel. Nos anciens, prudents, ont toujours construit loin du littoral. Ce principe de précaution a disparu petit à petit avec le développement des stations balnéaires. De plus, les zones basses de marais et près des havres ont été progressivement aménagées par des polders ou des infrastructures ferroviaires ou routières. Blainville-sur-Mer, commune littorale, cumule aujourd'hui deux handicaps majeurs : premièrement, à l'ouest, la montée progressive du niveau de la mer, qui impacte les dunes et les structures de défense par mauvais temps et, deuxièmement, un dérèglement de la pluviométrie. Celle-ci est stable en volumes, mais les eaux pluviales se répandent de façon plus brutale dans un laps de temps plus court, entraînant un lessivage du bassin versant à l'est, et une montée des eaux aux exutoires aujourd'hui partiellement comblés.

Aidée par plusieurs bureaux d'études, la communauté de communes Coutances mer et bocage doit intégrer ces nouveaux éléments dans des documents réglementaires. Le PLUi, qui devra établir des nouvelles règles d'urbanisme, encadrera de façon plus structurée la gestion des eaux pluviales et l'imperméabilisation de nos parcelles constructibles. Les communes doivent également envisager la déminéralisation partielle des espaces publics tels que trottoirs et parkings.

Mais alors, comment permettre aux jeunes de s'installer sur notre territoire ?

Il faudrait d'une part, développer l'offre de location, et, d'autre part, permettre aux primo-accédants d'accéder plus aisément à la propriété. Cet enjeu est vital pour notre économie locale. D'autant plus qu'il participera indirectement au dynamisme de nos écoles et qu'il est important que nos enfants soient scolarisés dans la commune pour éviter le démantèlement scolaire. C'est pourquoi, en attendant de pouvoir lancer un plan d'investissements, le conseil municipal a validé à l'unanimité une augmentation de la taxe foncière sur les résidences secondaires, afin de constituer un fonds qui sera par la suite affecté à ces projets.

Afin de vous exposer nos projets pour cette seconde partie de mandat, et surtout, célébrer ensemble la nouvelle année, nous vous invitons le jeudi 04 janvier 2024 à 18h30 aux vœux de la municipalité.

Le maire, Louis TEYSSIER



Louis TEYSSIER
MAIRE -
Délégué
Communautaire



Thierry MOURLON
Premier adjoint



Valérie RENOUF
Deuxième adjointe



Jacky VAYER
Troisième adjoint



Gérard LEMONNIER
Délégué



Françoise BILLON



Claude BOSQUET
Déléguée
communautaire



Mélanie DAUVIN



Christan GOUX



Marie GRANDAZZI



Antoine HAUDIQUER



Lucie LEBRUN



Thierry LEGABLIER



Catherine POSTEL



Pauline MARTIN



Guillaume QUETIER



Carole SCOLAN



Guillaume THOUROUDE



Olia TOUGOUCHE

PERMANENCES ET REPARTITION DES CHARGES DU MAIRE, DES MAIRES-ADJOINT.ES ET DU DELEGUE

Disponibles aux horaires ci-dessous ou sur Rendez-vous

Louis TEYSSIER,

Maire :

Administration générale, finances,
affaires communautaires, le littoral
et relations extérieures

Mardi : 10h-12h

Mercredi : 10h-12h

Jeudi : 10h-12h et sur RDV

Thierry MOURLON,

1er adjoint :

Aménagement de l'espace
et attractivité, affaires scolaires,
cantine

Mardi : 10h-12h

Jeudi : 10h-12h et sur RDV

Valérie RENOUF,

2ème adjointe :

Affaires sociales, associations,
tourisme, culture, communication

Lundi : 10h-12h

1er et 3ème Samedis du mois : 10h-12h et sur RDV

Jacky VAYER,

3ème adjoint :

Travaux, urbanisme, camping

Vendredi : 10h-12h et sur RDV

Gérald LEMONNIER,

conseiller délégué :

Développement durable et environnement



Réunion publique juin 2023

COMPOSITION COMMISSIONS BLAINVILLE-SUR-MER 2023

Finances : président Louis TEYSSIER

BOSQUET Claude
HAUDIQUER Antoine
LEBRUN Lucie
MOURLON Thierry

QUÉTIER Guillaume
RENOUF Valérie
TEYSSIER Louis
VAYER Jacky

Culture/communication – associations et tourisme : présidente Valérie RENOUF

BILLON Françoise (rapporteur)
GRANDAZZI Marie
LEMONNIER Gérald
MARTIN Pauline
DAUVIN Méla
PANSARD Jean-Michel membre extérieur
CHAMPENOIS Isabelle membre extérieur

QUÉTIER Guillaume
RENOUF Valérie
SCOLAN Carole
TOUGOUCHE Olia
SCOLAN Virginie membre extérieur
ZLASSI Majda membre extérieur

Aménagement de l'espace et attractivité : président Thierry MOURLON

BOSQUET Claude
GOUX Christian
GRANDAZZI Marie
LEBRUN Lucie
LEMONNIER Gérald
MARTIN Pauline
LACOGNATA Agnès membre extérieur

MOURLON Thierry
QUÉTIER Guillaume
RENOUF Valérie
SCOLAN Carole
THOUROUDE Guillaume (rapporteur)
HOARAU Véronique membre extérieur

Affaires maritimes : présidente Catherine POSTEL

BOSQUET Claude
GOUX Christian
HAUDIQUER Antoine
LEBRUN Lucie (rapporteur)
POSTEL Catherine
MARTIN Basile membre extérieur

MOURLON Thierry
QUÉTIER Guillaume
RENOUF Valérie
TEYSSIER Louis
MAUDOUIT Thierry membre extérieur

Développement durable et environnement : président Thierry MOURLON

BOSQUET Claude
GOUX Christian
GRANDAZZI Marie
MAUDOUIT Thierry membre extérieur

LEMONNIER Gérald (rapporteur)
MOURLON Thierry
THOUROUDE Guillaume
CHAMPENOIS Isabelle membre extérieur

Travaux - urbanisme – assainissement : président Jacky VAYER

GOUX Christian
LEBRUN Lucie (rapporteur)
LEGABLIER Thierry
VAYER Jacky
DAUVIN Guillaume membre extérieur

MOURLON Thierry
THOUROUDE Guillaume
POSTEL Catherine
MARQUANT Pierre membre extérieur

Affaires sociales : présidente Valérie RENOUF

BILLON Françoise
BOSQUET Claude
GRANDAZZI Marie (rapporteur)
MOURLON Thierry

RENOUF Valérie
THOUROUDE Guillaume
TOUGOUCHE Olia
QUARANTE Christelle membre extérieur

Camping : président Jacky VAYER

DAUVIN Mélanie
MOURLON Thierry
RENOUF Valérie
SCOLAN Carole (rapporteur)

THOUROUDE Guillaume
TOUGOUCHE Olia
VAYER Jacky
LACOGNATA Agnès membre extérieur

Affaires scolaires – cantine : président Thierry MOURLON

DAUVIN Mélanie
HAUDIQUER Antoine
LEMONNIER Gérald
LECLERC Margaux membre extérieur

MARTIN Pauline (rapporteur)
MOURLON Thierry
SCOLAN Carole
HERVIEUX Yolande membre extérieur

COMMUNE DE BLAINVILLE-SUR-MER (25 septembre 2023)

Personnel communal

Secrétariat de mairie :

GÉDON Pascale (adjoint administratif)
LEBREUILLY Sylvie (rédacteur principal)
ROGER Nathalie (secrétaire)
LAURENT Thomas (apprentissage) secrétaire-comptable

Personnel de l'école, de la cantine et de la garderie :

DELOEUVRE Murielle (adjoint technique)
FONTAINE Nathalie (adjoint technique)
GUERIN Stéphanie (adjoint technique)
Marine BAZIN (adjoint technique) :
PHILIPPE David (cuisinier)

Service technique :

VIVIER Gilbert (adjoint technique)
DUCHEMIN Christophe (adjoint technique)
LEFÈVRE Benjamin (adjoint technique)
SEPTVENTS Sébastien (adjoint technique)

Responsable du camping :

HALLEY Florence (adjoint technique)



Bienvenue aux petits !

le 13/05/2022
Victor JULLIEN

le 09/06/2022
Georges CLOUET

le 15/08/2022
Léonie RENAUD

le 02/11/2022
Capucine MARTIN

le 04/01/2023
**Oscar DALARUN
MARTIN**

le 08/03/2023
Mathis JOSSE

le 13/09/2023
Maëlys LEPELLEY

Félicitations aux mariés !

le 04/06/2022
Murielle DELOEUVRE & René WIERTZ

le 11/06/2022
Véronique LEMAITRE et Vincent HACAULT

le 25/06/2022
Mathilde HOLLEBECQ et Nathan BALLUREAU

le 02/07/2022
Séverine COLOMBEL et Christophe CHARBONNIER

le 16/07/2022
Pauline DUCLOS et François MINGUET

le 30/07/2022
Mathilde MOLÈS et Léo LAYNAY

le 16/08/2022
Mathilde JOUEN et Julien SOLER

le 27/08/2022
Aude GUENON et Jean-Baptiste DENTZ

le 10/09/2022
Anne-Sophie LEPESANT et Jérôme LENEVEU

le 20/01/2023
Majda ZLASSI et Nicole TARDY

le 18/02/2023
Stéphanie MAURICE et Thierry DEYGLUN

le 06/04/2023
Christelle QUARANTE et Jean-Paul GUERNIER

le 27/05/2023
Constance GRATIEN et Antoine CLOUET

le 03/06/2023
Judith MINDJA AKONO et Yves BELLÉE

le 10/06/2023
Marie MONBRUN et Alban LENOIR

le 23/06/2023
Felicitas LEE et Etienne D'ANGLEJAN-CHATILLON

le 24/06/2023
Catalina MEJIA MURILLO et Jean-François HAMEL

le 12/08/2023
Julie YBERT et Thomas MARTIN

le 12/08/2023
Anaïs DAUVIN et Frédéric REGNAULT

le 23/08/2023
Cécile VARRY et Robert WATT

le 23/09/2023
Meryem SAADELLAH et Driss GUIMARI

Ils nous ont quittés...

le 27/04/2022
Raymond DAUVIN 99 ans

le 14/05/2022
Liliane PESQUEUX, épouse NOUVEL 88 ans

le 13/06/2022
Jean-Paul SAINTANGE 66 ans

le 17/06/2022
Jeanne LECAPLAIN veuve ADDE 91 ans

le 10/07/2022
Fernande LEGUELTEL veuve LEVILLAIN 96 ans

le 24/09/2022
Pierrette VALÈRE veuve MONBRUN 93 ans

le 03/10/2022
Maria PERALTA-MENDEZ veuve LE CANNELIER 90 ans

le 13/10/2022
Antoinette LEBRETON veuve DUPONT 91 ans

le 18/10/2022
Astrid HALLEY 54 ans

le 14/11/2022
Patrick LORENTZ 73 ans

le 16/11/2022
Hervé CLAVERIE 65 ans

le 26/11/2023
Pierre CHAMPBETAULT 89 ans

le 06/12/2022
Jean-Claude ROBERT 82 ans

le 30/12/2022
Hervé MARTIN 61 ans

le 04/01/2023
Madeleine DUPONT épouse LAURENT 87 ans

le 27/01/2023
Geneviève RIGOT 100 ans

le 07/02/2023
Georges BELLAMY 85 ans

le 17/02/2023
Alain LEGUELTEL Léopold KOREK 62 ans

le 03/04/2023
Maurice POSLOUX 87 ans

le 07/04/2023
Lucienne NÉEL épouse LEMAÎTRE 90 ans

le 09/04/2023
Yves MAHÉ 76 ans

le 14/04/2023
Marie-Christine BENNEHARD-LESPINAS 76 ans

le 14/04/2023
Georgette DOUSSEAU veuve AUDEBERT 98 ans

le 14/05/2023
Michel LEBLANC 81 ans

le 25/05/2023
Pascal CIROU 59 ans

le 10/06/2023
Marcelle DELANOË 80 ans

le 24/06/2023
Léon ANDRÉ 88 ans

le 27/06/2023
Rachel DUCHEMIN veuve JOUVIN 100 ans

le 22/07/2023
Michèle DAMERVAL épouse BOULET 72 ans

le 19/08/2023
Jeanine RIGAUT épouse SCOLAN 97 ans

le 10/09/2023
Thérèse DUCLOS épouse MOITIER 92 ans

BUDGETS PRIMITIFS 2023

(Service assainissement, camping et commune)

1. Montant des dépenses en euros

Années	Fonctionnement	Investissement	Total
2019	2 910 537	4 006 720	6 917 257
2020	2 187 923	2 934 842	5 122 765
2021	2 717 965	2 488 061	5 206 026
2022	3 519 279	2 879 001	6 398 280
2023	4 257 063	3 395 941	7 653 004

2. Montant des dépenses en %

Années	Fonctionnement	Investissement
2019	42.1	57.9
2020	42.7	57.3
2021	52.2	47.8
2022	55.0	45.0
2023	55.6	44.4

3. Budgets 2023 : principales dépenses prévues

Restauration milieux humides polder et « mare aux grenouilles »	30 000 €
Achat d'un camion benne et de 2 véhicules	60 000 €
Déplacement poste refoulement Gonnevile - travaux supplémentaires	77 000 €
Effacement réseaux (fin travaux 2022 + projets 2023).....	110 000 €
Camping : rénovation logement et salle d'accueil	56 000 €
Rénovation voirie la Monnerie (participation à verser au Département)	165 000 €
Travaux à l'église – tranche 3.....	185 000 €
Défense contre la mer	200 000 €
Itinéraires cyclables T1	295 000 €
Charges de personnel (salaires, cotisations sociales, assurances).....	472 000 €

Vous pouvez retrouver le détail des budgets afférant à la commune sur le site :
<https://blainvillesurmer.fr>

ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES COMMUNALES de 2019 à 2023

Recettes fiscales	2019(*)	2020 (*)	2021(*)	2022(*)	2023 (**)
Taxe d'habitation.....	227 643 €	230 561 €	57 247 €	59 491 €	63 710 €
Taxe foncière (bâti).....	100 106 €	102 849 €	485 847 €	559 007 €	613 808 €
Taxe foncière (non bâti).....	13 093 €	13 060 €	13 093 €	14 638 €	15 473 €
Total prévisionnel	340 842 €	346 478 €	556 187 €	633 136 €	692 991 €
Coefficient correcteur (***).....	-	-	- 194 292 €	- 206 484 €	- 226 632 €
Produit communal net	340 842 €	346 478 €	361 895 €	426 652 €	466 359 €

(*) Les sommes correspondent aux produits réels taxés, tels qu'ils ressortent des rôles généraux d'imposition

(**) Les données 2023 sont des données prévisionnelles, dans l'attente de disposer des recettes définitives.

(***) Afin d'assurer la neutralité de la réforme, il est appliqué un prélèvement sur les ressources de la commune, la commune étant surcompensée.

Le mécanisme de compensation de la perte de ressources fiscales suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit par le transfert du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, perçue jusqu'en 2020 par le département. Ce taux était de 21,42 %.

À compter de l'exercice 2021, la commune perçoit le montant du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Majoration de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

Par décret ministériel du 25 août 2023, notre commune a été inscrite dans la liste des communes dite en « zone tendue » pour le logement, avec la possibilité d'instaurer une majoration de 5% à 60% de la cotisation due au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le conseil municipal, considérant sa volonté de développer le logement en résidence principale a décidé d'utiliser cette possibilité et a fixé à 60% le taux de majoration, représentant en moyenne une augmentation de l'impôt de 110€/ an.

Cette décision sera appliquée à compter du 1er janvier 2024.



SUBVENTIONS COMMUNALES 2023

Association.....	montant
Section locale SNSM.....	2 500 €
MAM Les petits moussail-lons.....	500 €
CAP (association des commerçants, artisans et professionnels).....	2 300 €
Association fleurissement Saint Malo de la Lande.....	400 €
NAV SOLIDAIRE	2 300 €
Banque Alimentaire de la Manche.....	400 €
CCAS.....	2 000 €
Secours Catholique	400 €
Club du Littoral Blainvillais.....	1 000 €
GV «Au vent d'amont »	300 €
Blainville-sur-mer Patrimoine.....	1 000 €
Société de chasse Blain-ville/Saint-Malo.....	300 €
AJBSM (club de football).....	800 €
Secours populaire.....	150 €
ASPAREL (association parents d'élèves).....	500 €
UNC (anciens combattants)	120 €
Association « En train de lire »	500 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Agon-Coutainville	100 €
TOTAL	15 570 €



COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Nouvelle modalité d'inscription à l'école

L'inscription administrative se fait dorénavant sur l'espace famille du site de la CMB, de manière numérique. Le bus France Service peut vous aider pour cette inscription. Attention, il faut d'abord créer son espace famille puis faire l'inscription. Il en est de même pour la garderie et le centre de loisirs.

L'inscription pédagogique se fait ensuite à l'école après avoir pris un rendez-vous avec la directrice. Elle vous transmettra les informations pratiques de l'école.

Nous vous rappelons que l'école est obligatoire pour les enfants à partir l'année de leur 3 ans. Un enfant né avant septembre n'est pas dans l'obligation d'être à l'école le jour de ses 3 ans mais il devra être inscrit pour la prochaine rentrée de septembre.



Création d'une commission jeunesse :

Tu es Blainvillais ? Tu es à l'école entre le CM2 et la 1ère ? Ton avis, tes idées ont de l'importance pour le conseil municipal de ta commune. Nous t'invitons à les partager lors d'une commission jeunesse. Il y aura au minimum deux réunions par an. Deux élus aideront les enfants à organiser leur travail et à gérer le budget de cette commission.

Les objectifs principaux sont d'améliorer la vie de la commune pour les jeunes à travers l'accompagnement de leurs projets, de créer un temps d'expression des jeunes, les inciter à participer à la vie communale, de permettre aux jeunes de mieux appréhender les droits et les devoirs des citoyens et de favoriser les débats et les échanges.

Les conseillers municipaux référents sont Carole Scolan, Gérald Lemonnier et éventuellement un(e) suppléant(e). Si tes parents sont d'accord, n'hésite pas à te manifester si tu es intéressé.

Nous comptons sur vous !



**Modalités et charte disponibles
sur le site internet et en mairie**

POUR LES PLUS GRAND(E)S, RAPPEL : LE RECENSEMENT CITOYEN



Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans. Le Français qui a fait son service militaire peut le prouver à l'aide d'une attestation des services accomplis ou, en cas d'exemption, d'un certificat de position militaire.

Comment ?

En mairie ou en ligne. La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer votre compte sur Service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne «recensement citoyen obligatoire» puis de vous laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé (accès par identifiant et mot de passe).

Exemple : Si votre 16e anniversaire est le 12 janvier 2023,

vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier 2023 et le 30 avril 2023.

Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Les tarifs de la cantine cette année :

Voici les tarifs qui ont été fixés par le conseil municipal :

	Prix par enfant :	Famille à partir de 3 enfants : prix par enfant
2022/2023	3,90 €	3,30 €
2023/2024	3,90 €	3,30 €

Pour les enseignantes, le prix a été fixé à 5,50 €.

Benne à papier :

Sur le parking de l'école, nous avons installé en collaboration avec celle-ci une benne à papier. Nous pouvons chacun y mettre du papier et nos journaux mais pas de papier glacé. Celui-ci est ensuite acheminé à l'entreprise PAPECO située à Orval-sur-sienne qui pèse et achète selon le poids du papier. Ils vont ensuite le recycler pour produire à nouveau du papier. Alors pour faire un geste pour la planète mais aussi aider les élèves dans leurs projets, n'hésitez plus à mettre vos papiers dans cette benne. On compte sur vous.

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET ATTRACTIVITE

Ancienne cantine – aménagement du bourg et salle polyculturelle

Les trois projets sont à l'étude. Nous serons en mesure de vous présenter le planning prévisionnel en concertation avec le CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement) et l'EPFN (établissement public foncier de Normandie) lors de la parution du P'tit blainvillais.



L'aire de jeux de la gare

Le conseil municipal continue d'aménager le « square de la gare ». Après avoir aménagé une aire de jeux pour les enfants, nous avons installé trois appareils de fitness. De plus, nous avons habillé les murs avec d'anciennes cartes postales de la commune. Nous remercions Cyril Lescronier pour ces belles photos.

Les WC seront désormais librement ouverts au public entre les vacances de printemps et celles de novembre.



Le plateau sportif

Le mur laissé brut en agglos sera préparé par un artisan puis illustré au printemps 2024 dans le cadre d'un projet mené avec les classes du RPI Blainville /St Malo.



Trois artistes se sont proposés et nous les remercions pour la qualité des maquettes. Elles ont été soumises à un vote parmi les élus, les agents, les élèves et enseignantes. Le projet retenu est celui de Mélanie Fatout (voir ci-dessus)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES



Nous renouvelons cette année le repas de Noël et le colis pour les aînés de la commune.

Le repas de Noël aura lieu le **4 décembre 2023** – 12 h
au VTF Le Sénéquet.

Vous avez le choix entre l'une ou l'autre de ces propositions.

- Si vous avez 65 ans et plus, le repas vous est offert, conjoint accepté (15€, si moins de 65 ans).
La date limite pour la réservation est le 17 novembre prochain.
- Si vous avez 75 ans et plus, **le colis de Noël** sera à retirer en mairie entre le lundi 11 et vendredi 15 décembre 2023, de 9h30 à 11h30, muni.es d'une pièce d'identité.

Pour en bénéficier il faut être inscrit sur la liste électorale.
Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès du secrétariat.



Exposition Jocelyne RHIN

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique :

Un conseiller numérique à votre service mis en place par le Département de la Manche

Petit rappel : C'est bientôt la fin de l'ADSL, du cuivre, si vous avez des difficultés pour comprendre et mettre en place la fibre, n'hésitez pas à rencontrer Mr Stéphane LEFRANCOIS, le conseiller numérique en mairie les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois.

Besoin d'aide pour vos démarches numériques du quotidien ?

Votre **CONSEILLER NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES** est là pour vous aider gratuitement !

Le conseiller numérique aide prioritairement l'utilisateur à :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette...)
- Naviguer sur Internet
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte

Logos: République Française, Conseiller Numérique France services, France Relance, La Manche Le Département

Le bus France services sera également sur la place de Zimmerbach les mercredi 22 novembre et 27 décembre et en 2024 les lundis 3 avril, 12 juin, 17 juillet, 21 août, 25 septembre, 30 octobre et 4 décembre

Les mercredis des aînés :

Un mercredi sur deux, venez vivre un moment convivial autour d'un bon repas. Celui-ci est au prix de 8 €. Les nouvelles inscriptions sont prises en mairie. La présence à chaque repas doit être signalée directement à la cantine, au 02 33 47 16 75, avant le lundi midi précédent.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « MA SANTÉ POUR MA COMMUNE »

Il est parfois difficile pour une partie de la population : retraités, professionnels (artisans, commerçants, agriculteurs...) personnes sans emploi, de s'y retrouver dans le choix d'une complémentaire santé. L'absence de prise en charge d'un employeur implique souvent des cotisations élevées, pouvant représenter jusqu'à 10% du revenu d'une personne retraitée. De même, la perte d'autonomie s'impose comme sujet très actuel ; entraînant de nombreuses difficultés pour l'aidé, et tout autant d'épreuves pour l'aidant. En sachant malheureusement, qu'un aidant sur trois décède avant l'aidé.



C'est pourquoi, **le 5 avril dernier**, le conseil municipal a donné son accord à la société AXA France, représentée par Mme Myriam QUENAULT, pour présenter aux habitants de Blainville-sur-Mer son projet de complémentaire santé et de perte d'autonomie.

Ce dispositif permet **une réduction à vie**, sur la **complémentaire santé AXA à hauteur de 25%** pour :

- Les retraités (plus de 60 ans)
- Les travailleurs non salariés (agricoles, non agricoles)
- Les fonctionnaires (agents publics titulaires, hors fonction publique d'Etat) Permettant une adhésion sans limite d'âge et sans questionnaire médical.

Mais également **un remboursement de 6 mois** de cotisations sur **l'offre perte d'autonomie « Entour'age »**.

Ce partenariat vous permet de choisir et moduler votre complémentaire santé AXA (offre citoyenne) ou l'offre perte d'autonomie (labellisée GAD), en fonction de vos besoins.

Ceux qui souhaitent effectuer un comparatif avec leur complémentaire santé, un devis, un renseignement, sont invités à contacter Mme QUENAULT qui pourra, le cas échéant, leur proposer un rendez-vous à leur domicile.

Le dispositif est effectif durant un an, l'offre se terminera donc **le 5 avril 2024**.

Votre contact pour tout renseignement :

Myriam QUENAULT
Conseillère clientèle AXA
Tel : **06.70.50.95.21**
Mail : myriam.quenault@axa.fr 50190
PERIERS



COMMISSION CAMPING

Camping municipal « La Melette »

Un bilan positif pour cette saison.

Les camping-cars sont de plus en plus nombreux. Nous pouvons atteindre 35 véhicules par jour. L'accueil des tentes et des caravanes a bien repris depuis la fin de cette crise sanitaire.

Le wifi est maintenant accessible à l'accueil. L'étude est en cours pour étendre le périmètre à d'autres zones dans le camping mais le coût est relativement élevé.

Le logement du gardien et la salle de convivialité vont être réhabilités. Le chantier débutera en 2024.

En ce qui concerne les animations, nous avons dû annuler le concert en juillet. Il sera reporté au cours de la saison estivale 2024.

Le concours de pétanque a rencontré un vif succès. L'été prochain, le conseil municipal a prévu de constituer une équipe. Pour rappel, c'est ouvert à tous. Le terrain de tennis est toujours à votre disposition gratuitement.



COMMISSION CULTURE – ANIMATION - TOURISME

Malgré une météo capricieuse qui nous a contraint à annuler le concert prévu au camping avec Rock en brousse, Le bilan de la saison estivale est un succès :

- La qualité musicale des concerts sur le marché, deux dimanches par mois en juillet et août a su conquérir le public.
- Le concert de Serge LLADO et Pascal DANIEL organisé par Jean Michel PANSARD a ravi le public.
- Les expositions d'art et d'histoire ont permis aux habitants de découvrir de nouveaux talents et de s'immerger dans le monde de la création artistique avec Jocelyne RHIN et sa magie du village de Noël – Florence et Noël GROULT, photographies et peintures - l'exposition autour de la guerre d'Indochine de 1946-1954, par l'association des anciens combattants- L'exposition l'arbre en carton réalisée par la classe de Me LEGARDINIER du RPI de Blainville-St Malo. Les œuvres de Yvonne et Guillaume Collet resteront gravées dans nos esprits.
- Une fête de la musique dynamique ! En collaboration avec l'association CAP BSM
- Le retour de la foire aux huîtres (ASCOMER) et du vide grenier sur la zone conchylicole (CAP)
- Une clôture des marchés de l'été avec une paëlla géante.

En somme, le bilan de la saison estivale culturelle de la commune de Blainville-sur-Mer, et cela grâce au dynamisme des associations est extrêmement positif.

Cette saison a permis de dynamiser la vie culturelle de la commune et de créer **des moments de partage et de convivialité entre les habitants**



Une première à Blainville sur mer et dans la région : « La fête de la mousette »

Une fête solidaire : 500 places vendues en 10 jours. A l'initiative de la mairie, cette fête organisée par l'ensemble des associations de la commune et les professionnels de la mer a rassemblé plus de 50 bénévoles. Un grand merci à eux. Merci également au VTF village de vacances et aux musiciens qui ont également donné de leur générosité.

Derrière cette envie de créer ensemble un **événement** commun, de « mutualiser expériences et énergies des **bénévoles** », avec la participation de la commune à travers son équipe en charge de la vie associative, celle des professionnels de la mer et celle du village VTF Le Sénéquet, qui met à disposition une salle, il y a aussi l'envie de soutenir les associations blainvillaises :

L'édition 2023 a été menée au profit des associations Horizon, venant en aide aux Blainvillais victimes de handicaps, et Blainville-sur-Mer Patrimoine, impliquée aux côtés de la commune dans la restauration de l'église.

Et l'ambition ne s'arrête pas là, la fête est aussi l'occasion d'associer le grand public aux enjeux et problématiques de la filière Pêche : « L'événement offre aussi l'opportunité de mettre le projecteur sur le rôle néfaste joué par les araignées de mer (mousette adulte), dont la présence de plus en plus massive ces trois dernières années décime les jeunes moules de bouchots et autres fruits de mer ».

LES ASSOCIATIONS, LA COMMUNE, LES MARINS PÊCHEURS ET LES CONCHYLICULTEURS DE BLAINVILLE SUR MER ORGANISENT

Mousette en Fête

AU PROFIT D'HORIZON ET BSM PATRIMOINE

Association

BLAINVILLE SUR-MER PATRIMOINE

7 MAI 2023 DÈS 19H

VTF DE BLAINVILLE-SUR-MER
• REPAS • MUSIQUE • BAR

ADULTE 12€
ENFANT 6€

SUR RÉSERVATION CHEZ LES COMMERCANTS EN COEUR DE BOURG, L'AZAC, LA CABANE ET NAV'SOLIDAIRE.
APPORTER VOS COUVERTS ET PINCE À CRABE.

Nous retrouverons cette fête en mai 2024. Mais aussi :

Des concerts, la fête de la musique, le cinéma en plein air, des expositions...

La commune regorge de photographes, plasticiens, sculpteurs, d'artistes en tout genre. Quel bonheur !

Si vous souhaitez faire partager votre passion n'hésitez pas à prendre rendez-vous à la mairie.

Le marché :

Une nouvelle formule va voir le jour. La commission travaille actuellement sur le sujet. Nous ne manquerons pas de communiquer sur la nouvelle mouture.

[L'association CAP BSM](#) démarre une nouvelle année pleine de projets !

A vos agendas pour les évènements à venir dans votre commune :

Pour sa troisième édition, rendez-vous le **Dimanche 3 Décembre** en cœur de bourg pour le marché de Noël. Surprises et animations pour petits et grands avec la traditionnelle visite du Père Noël.

A partir du mardi 9 janvier – 18 h, Sandrine DUPONT. Sophrologue professionnelle vous attendra à la mairie (sauf vacances scolaires) renseignements et inscriptions 06 86 08 56 81.

Nous accueillerons l'été en chansons avec la fête de la musique qui se déroulera le **vendredi 21 Juin 2024**, en cœur de bourg.

Et enfin nous nous retrouverons le **Dimanche 28 Juillet 2024** dans la zone conchylicole pour le grand vide grenier.

D'autres projets surprises sont en préparation !



EGLISE SAINT PIERRE DE BLAINVILLE-SUR-MER

La restauration de l'église se poursuit. Cette année, nous avons sollicité la sauvegarde de l'art Français (8 000 € de subventions actées) et la Fondation Stéphane BERN (en attente) pour obtenir des subventions en complément de celles nos partenaires qui nous soutiennent depuis 2 ans.

La troisième tranche de travaux de restauration de l'église en 2023 :

	Dépenses HT		Recettes HT
Maîtrise d'œuvre	15 000 €	Etat – DETR 20%	35 180 €
Travaux	150 000 €	Conseil départem. 25%	43 975 €
Mission SPS	2 500 €	Autofinancement 55%	96 745 €
Dépenses imprévues	8 400 €		
TOTAL	175 900 €	TOTAL	175 900 €

Un grand merci aux bénévoles toujours fidèles au poste !

Une bonne nouvelle pour le patrimoine blainvillais

En début d'année, l'association « **Blainville-sur-Mer Patrimoine** », association culturelle ayant pour but de contribuer à la promotion et la sauvegarde de notre patrimoine, a saisi l'administration fiscale d'une demande « rescrit mécénat » susceptible d'ouvrir droit à des avantages fiscaux pour les dons versés.

Une réponse positive vient d'être accordée à l'association, ainsi officiellement qualifiée **d'organisme d'intérêt général et éligible au régime du mécénat** pour ses activités.

Cette reconnaissance va permettre à chacun de participer, à la hauteur de ses possibilités, à la préservation de notre patrimoine tout en bénéficiant d'une **réduction de l'impôt à payer**.

Pour les particuliers redevables au titre de l'impôt sur le revenu, la législation permet notamment de bénéficier d'une **réduction égale à 66 %** du montant des sommes versées, retenues dans la limite d'un plafond égal à 20 % du revenu imposable 1. Ainsi, pour un don de **100 euros** pour la restauration de l'église par exemple, un particulier bénéficiera d'une réduction de son impôt sur les revenus de 66 euros. Ce don ne lui coûtera donc réellement que 34 euros.

Pour les entreprises souhaitant s'engager pour leur territoire, la loi prévoit que les versements effectués au titre du mécénat entraînent **une réduction d'impôts égale à 60 %** de la somme versée, dans la limite de 20 000 €^{1,2}

« Blainville-sur-Mer Patrimoine » s'engage bien entendu à délivrer un **reçu fiscal** pour chaque don versé, et à affecter l'intégralité des sommes reçues au paiement des travaux de préservation et de valorisation du patrimoine communal.

Notre mission est aussi de permettre à chacun-e d'entre vous de contribuer à cet objectif patrimonial. Nous croyons en votre générosité et comptons sur vous.

Bénédicte Ukas
Présidente de « Blainville-sur-mer Patrimoine »

1- En cas de dépassement de cette limite, l'excédent de versement constaté au cours d'une année est reportable sur les cinq années suivantes.

2- Ou de 5 pour mille (0,5%) du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

Crédit photos. S. Vayer



COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Mare aux grenouilles



Les travaux de réhabilitation et renaturation de l'ancienne décharge située « Village au Pelley » ont été poursuivis.

En mars, les élèves du lycée Nature de Coutances sont venus aménager un sentier de découverte. Ils ont été rejoints à vélo par les élèves du RPI de madame Lemarigner. Accompagnés par Perrine de l'association Avril et M. Duret référent biodiversité pour la CMB, ils sont allés à la recherche de traces d'animaux, de bruits d'oiseaux, ou de salamandres qui investissent à nouveau les zones humides de cette parcelle.

Cette parcelle devient
« **Le bois de Lansdech** ».
Le nom a été trouvé par les élèves de la classe
qui ont participé au projet :
« l'ancienne » + « décharge » = « lansdech » !





La nouvelle entrée avec aménagement d'un parking voiture et d'un parking vélo

Nous remercions aussi les agents pour les aménagements réalisés (talutage, emplacement voiture et vélos...)

Pour l'année 2023-2024 sont prévus :

- deux animations ponctuelles sur site à destination du public (octobre 2023 et pâques 2024)
- mise en place d'une signalétique avec flyers
- poursuite des chantiers-écoles avec par exemple une classe planète Manche
- Ouverture au public : début des vacances de printemps au 15 septembre (c'est-à-dire en dehors des périodes de chasse) .

Ce secteur sera réglementé et balisé pour identifier un parcours à visée environnementale comprenant aussi la mare aux grenouilles.

Polders

Création d'un sentier de découverte (trait jaune) dans la zone qui répond à un plan de gestion environnementale (délimitation rouge). Il sera accessible depuis la voie verte rue Serpentine.

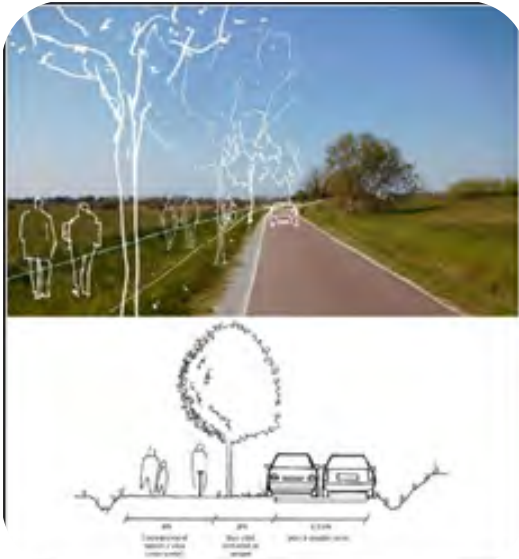
Ouverture au public : Début des vacances de printemps au 15 septembre (c'est-à-dire en dehors des périodes de chasse).

Pour mieux informer sur ce plan de gestion environnemental, quatre panneaux ont été posés en limite de parcelles.

La commission va poursuivre sa réflexion sur la mise en place éventuelle d'un permis de végétaliser en ciblant des rues qui seraient «trop» minéralisées. Cette réflexion se fera en collaboration avec le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).



Voies douces / mobilité



Projection rue Serpentine en voie verte
(plantations partie nord)



CVCB (chaussée à voie centrale banalisée)
Référence : Route de la mer



La tranche 1 du schéma cyclable communal, objet de cette consultation, prévoit la réalisation d'un itinéraire menant du centre-bourg à la zone conchylicole et à la plage au nord, via la rue Serpentine, longeant le marais et des lotissements. cet aménagement est composé de trois types d'aménagement :

- 1. Une section de voie verte (M3)**, le long de la rue Serpentine, accompagnée partiellement de plantations d'arbres, offrant une vue intéressante sur le marais et un bon confort pour les cyclistes et les piétons, tout en partageant la même voie pour éviter la multiplication des aménagements.
- 2. Trois sections en chaussée à voie centrale banalisée**, le long de la rue de la vieille digue (M1), de la rue Senequet (M2) puis le long de la route de la mer (T1).
- 3. Une piste cyclable unilatérale** de part et d'autre du giratoire, à l'intersection de cet itinéraire et la RD 651 (I2), voie à grande circulation notamment en période estivale.

Le projet communal a deux objectifs essentiels : relier le bourg au collège (tranche 2) mais aussi relier le bourg aux plages de Gonneville et de la Cale (tranche 1 voir schéma ci dessus). (voir Blainvillais N°2)

La première tranche de travaux, du bourg à Gonneville, est programmée pour octobre 2023

Calendrier prévisionnel :

- Réalisation de la voie verte rue Serpentine à partir d'octobre 2023 (M3)
- Travaux au niveau du rond-point signalétique et marquage octobre -décembre (T1 /T2 /M2 / M1)
- Plantations partie nord rue Serpentine fin novembre.

Coût : 295 000 euros HT , subventions envisagées : FEDER /AVELO 2 / DETR / FIR

Ces aménagements s'accompagnent des limitations de vitesses suivantes : Rue Sénéquet et Rue de la vieille digue, 50 km/h (30 niveau « La cabane »), Rue Serpentine 50 km/h ; Route de la mer, centre-bourg : Prolongation de la zone 30 jusqu'à l'intersection avec la rue Serpentine

GESTION DES DÉCHETS

Le tri

Depuis le 1er janvier 2023, Coutances mer et bocage, compétente pour la gestion des déchets, s'est conformée aux obligations nationales : tous les emballages et les papiers doivent désormais être triés.

Vous ajoutez l'ensemble des emballages en plastique comme les pots, boîtes et barquettes, ainsi que les films, sacs et sachets, et les petits emballages en métal comme les tablettes de médicaments, le papier aluminium, les capsules de café, etc.

Rappel : Il est inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider. Il ne faut pas les imbriquer les uns dans les autres.

« Plus nous trions, moins nous enfouissons. Mieux nous trions, plus nous recyclons. »

Le compostage

700 composteurs en plastique de 560L ont été mis à nouveau à disposition dès le 17 mai 2023. , moyennant une participation financière de 20€ aux habitants n'en ayant jamais bénéficié. Un seul composteur par logement.

A la fois écologique et économique, le compostage correspond au recyclage des déchets organiques. On y met les épluchures, les restes de fruits et légumes, les sachets de thé, ou encore les résidus de jardinage (les fleurs fanées, branches, ou restes de tontes). Coutances mer et bocage a proposé, en partenariat avec l'association AVRIL, des ateliers sur le compostage, gratuits et ouverts à tous.

Plus d'information sur le site de la CMB à « Que faire de Nos déchets verts ? » ou en contactant le service déchets : dechets@communaute-coutances.fr 02 33 76 85 00.

Notez que la commission développement durable et environnement va réfléchir à la mise en place de composteurs collectifs.

Pollution des eaux et mégots

Les agents ont posé dans le bourg 10 macarons "Ne rien jeter" afin de sensibiliser sur la pollution des eaux. Cette opération a été complétée par une action menée avec le groupement des employeurs conchylicoles et CAP Blainville en mettant à disposition gratuitement des cendriers de poche à destination des employés conchyliculteurs du groupement et des touristes ou habitants. Il s'agit d'un co-financement voté en conseil municipal, cette expérimentation va donner lieu à un bilan cette année.



Lancement de l'opération en novembre 2022 avec le groupement des employeurs représenté par Marjorie entourée de Louis Teyssier, le maire.



Edwige, co-présidente de Cap-Blainville avec le cendrier recyclable qui a été distribué lors des manifestations de l'été. (la Manche Libre)

ZOOM SUR « LA HAIE NOUS PROTÈGE, PROTÉGEONS-LA ! »

Petit historique

Pour mémoire, en France, depuis les années 1950, 70% du linéaire des haies a disparu, y compris dans les régions bocagères.

Une véritable réserve naturelle

Les haies bocagères abritent de nombreuses espèces protégées tout au long de l'année. Les talus, arbustes et arbres qui les constituent sont des zones de reproduction pour des oiseaux, des mammifères protégés (notamment le hérisson d'Europe ou l'écureuil roux) mais aussi pour des amphibiens, reptiles et insectes.

Certains amphibiens tels que grenouilles, crapauds, tritons utilisent la haie (souches, galeries souterraines) pour leur phase d'hibernation. Les arbres matures concentrent souvent une grande diversité d'espèces (chauve-souris, pics, rapaces...).

Les haies agricoles sont un véritable enjeu pour la biodiversité. Cette fonction est d'autant renforcée que la haie s'inscrit dans un réseau de haies, de bosquets ou de bois.

Réglementation

Depuis 2007, la réglementation relative aux espèces protégées fixe pour la plupart de ces espèces des interdictions qui s'appliquent tant aux individus qu'à leurs habitats. La destruction des habitats des espèces protégées (aires de repos, d'hibernation et site de reproduction) est soumise à autorisation préfectorale voir ministérielle si ces habitats sont susceptibles d'être occupés et si leur destruction est de nature à nuire au bon accomplissement des cycles biologiques de la population de l'espèce concernée.

Ne pas respecter ces dispositions constitue un délit passible d'une peine de trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 150 000 €, en application de l'article L. 415-3 du code de l'environnement. Des mesures de remise en état des lieux sont également prévues à la charge du mis en cause. Les inspecteurs de l'environnement sont chargés de constater ces infractions.

Pour vous conseiller et vous aider

Le Service Environnement de la Préfecture vous engage à vous renseigner avant d'arracher une haie pour éviter tout préjudice et sanctions qui pourraient en découler. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer a mis en place un Point d'Information sur la haie, il permet de porter à connaissance les réglementations qui s'appliquent à vos projets, que vous soyez agriculteurs ou particuliers.

Le Point d'Information sur la haie peut être contacté par messagerie électronique à l'adresse : **info.haies@manche.gouv.fr** ou par téléphone au **02. 33. 06. 39. 00**.

Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer demeurent à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce sujet à la même adresse électronique.

De plus, l'Office Français de la Biodiversité peut aussi vous apporter des réponses sur votre projet d'arrachage de haie au 02. 33. 07. 40. 32.

N'hésitez donc pas à solliciter ces services pour plus d'informations concernant la localisation de votre haie et éviter d'éventuelles poursuites pénales encourues par le code de l'environnement.



En période de taille

À partir de la mi-Mars débute la saison de reproduction et de nidification des oiseaux. Pour les protéger pendant cette période sensible, la Politique Agricole Commune (PAC), interdit aux agriculteurs de tailler les haies du 16 Mars au 15 Août.

Afin de ne pas déranger ou déloger la faune pendant cette période cruciale de leur cycle de vie, l'OFB encourage ainsi les collectivités, les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres de début Mars à fin Août.

Sans préjuger des tailles de haies à des endroits particuliers pour la sécurité des usagers notamment (haies à proximité de carrefours, de virages...).



L'enjeu est de taille car, actuellement, selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), 32% des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées d'extinction.

De plus, de nombreuses espèces que l'on trouve dans la haie sont protégées. Outre les oiseaux, les haies hébergent des reptiles menacés de disparition (lézard à deux raies, couleuvre helvétique), des amphibiens comme la rainette arboricole ainsi que des mammifères comme l'écureuil ou le hérisson. Nous attirons donc votre attention sur le fait que, non seulement, la destruction de spécimens de ces espèces (œufs, nids, individus) mais également la destruction, l'altération ou la dégradation de leurs habitats peuvent constituer un délit et les peines encourues peuvent être sévères.

Le brûlage

Par arrêté préfectoral, la réglementation dans le département de la Manche stipule que le brûlage de branches d'un diamètre de moins de 7 cm est possible à la condition que le combustible ne soit pas de l'essence de persistants et qu'il soit fait entre le 1er Novembre et le 31 Mars.

L'Article 3 précise :

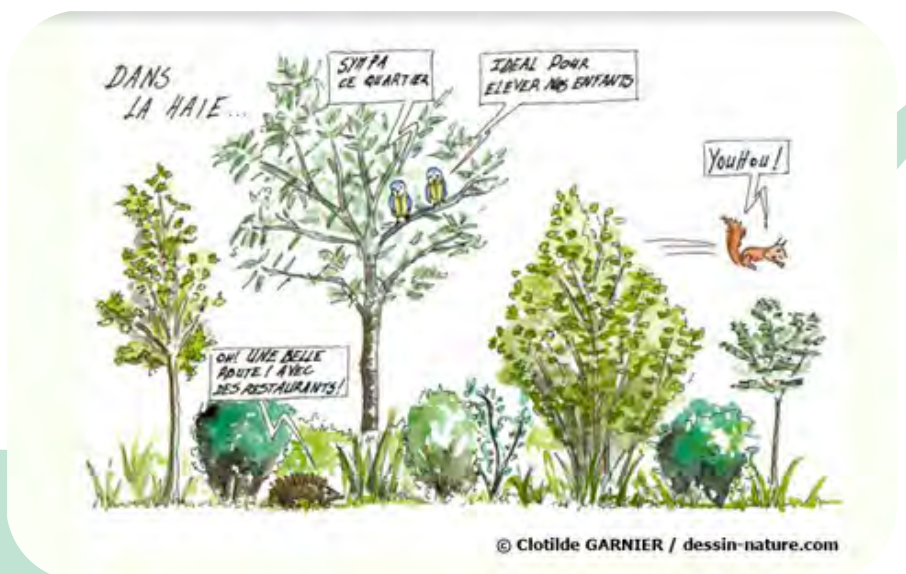
« Le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux (branches nues), dont le diamètre est inférieur à 7 cm est autorisé en dehors du 1er Avril au 31 Octobre à une distance d'au moins 200 mètres des habitations et 100 mètres des routes, sous les conditions suivantes :

- Les feux ne peuvent être allumés qu'entre le lever du jour et 16 heures (heure légale),
- Tout feu doit être éteint au coucher du soleil,

- Les conditions météorologiques doivent être favorables afin d'éviter l'extension du foyer et la propagation des fumées,

- Tout feu doit être éteint dès que le vent menace de rabattre la fumée sur la voie publique ou un lieu habité, ou de transporter des flammèches pouvant provoquer un incendie,

- Les feux doivent être constamment et attentivement surveillés. Par temps de brouillard, tout brûlage est interdit, les fumées étant susceptibles d'aggraver les conditions de circulation. »



Conclusion

La préservation de la biodiversité est l'affaire de tous et n'oublions pas que l'arbre est aussi un allié contre la pollution et les fortes chaleurs.

COMMISSION LITTORALE

Un grand merci aux bénévoles et agents venus écouter les conseils de M Dudouit de la DDTM pour **la pose des sapins** afin de protéger le cordon dunaire.

Cette première expérience avait pour but de combler les creux sur le haut du cordon et d'empêcher le piétinement.

L'opération sera renouvelée après les fêtes de fin d'année en partenariat avec le collège Les Embruns. Venez déposer vos sapins à la plage de Gonnevillle. Une benne prévue à cet effet sera disponible.

PPA « Entre deux havres » signé le 26 Octobre 2022.

Celui-ci fixe cinq objectifs généraux :

- Poser le cadre d'une collaboration de long terme entre l'Etat, la collectivité, les communes et les partenaires.
- Élaborer une vision d'aménagement pour l'adaptation du territoire à moyen et long termes.
- Mettre en œuvre des mesures de sécurisation sur les sites les plus exposés, pour assurer leur maintien le temps de la mise en œuvre des opérations de relocalisation.
- Conduire les travaux de relocalisation et recomposition à moyen et long termes.
- Accompagner le changement auprès des acteurs et de la population pour élaborer un horizon partagé.

Nous arrivons au terme de la 1ère étude de stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte.

Une nouvelle étude sur la projection des ouvrages de défense est lancée.



COMMISSION TRAVAUX



Coutances mer et bocage est compétente, depuis le 1er janvier 2017, en matière de plans locaux d'urbanisme. Depuis début 2019, les équipes travaillent sur l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Le PLUI traduira le projet d'aménagement et de développement durables de la collectivité pour les 10 ans à venir visant à répondre aux objectifs du développement durable, aux enjeux locaux et au cadre réglementaire.

Ce document d'urbanisme constituera un cadre de référence d'instruction des autorisations d'urbanisme. Il prendra en compte de nombreuses problématiques : population, logement, équipements, infrastructures, mobilité, agriculture, paysage, environnement, biodiversité, économie, tourisme, littoral, risques naturels, etc.

Son élaboration sur les prochaines années prévoit plusieurs phases de travail : un état des lieux des problématiques et de l'environnement, un projet et des orientations d'aménagement et un règlement. Il associera les administrations concernées par l'aménagement du territoire. Il fera l'objet d'une concertation avec le public puis sera soumis à enquête publique.

Rénovation éclairage public : remplacement de luminaires énergivores et polluants avec le SDEM50

La rénovation de l'éclairage public est en cours en divers lieux de la commune, pour laquelle une demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police a été déposée. Le SDEM50 propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, dont le coût prévisionnel s'élève à 63 600€ HT. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune serait environ de 28 600€.

Les travaux pour la voie verte ont débuté rue Serpentine. (voir page commission développement durable) - Fin estimée : décembre 2023.

Déplacement de l'armoire électrique et du poste de relevage (secteur "le Huton").

Rue de la monnerie :

L'effacement des réseaux a été réalisé ainsi que le câblage de la fibre. La refonte des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales est en cours. La rénovation de la route se fera avant la fin de l'année 2023 avec une limitation à 30 kms.



QUATRE MOIS DE TRAVAUX POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU



Le poste de refoulement des eaux usées a été réaménagé pour une meilleure qualité des eaux.

Ramassage des ordures ménagères :

Des conteneurs sont mis en place près de l'église, au carrefour du chemin de Waratah et chemin des longs champs (côté route de la Louverie).

Nous vous informons que les travaux d'effacement secteur Petit village, la Halle, Les Landiaux ont été réalisés sur le secteur.

Une enseigne « atelier communal » a été installée pour bien identifier le lieu.

Un car-port pour agrandir le stockage du matériel au dit « atelier » est en projet.



Les travaux pour le **stationnement à Gonneville** sont terminés. Ils ont donné lieu à un aménagement pour les campings car, à deux parkings délimités avec accès limité en hauteur et à un parc à vélo (ne pas hésiter à l'utiliser à l'occasion des marées).

AVIS TRAVAUX RUE DE BAS ET RUE DES QUARANTAINES NORD

Des travaux d'effacement du réseau électrique et de refonte du réseau d'eau potable sur les **Rue de Bas** et **Rue des Quarantaines Nord** commenceront **début novembre**.

Dans cette optique, les entreprises CISE TP et CEGELEC viendront à votre rencontre pour vous donner plus d'informations et vous poser quelques questions.

Les travaux de voirie sur ces deux rues seront réalisés au premier semestre 2024.

La Fibre optique dans la Manche.

On vous explique tout !

Un déploiement progressif dans la Manche.

Le réseau fibre optique FttH de la Manche poursuit son déploiement : déjà 65% des logements, entreprises et sites publics du département sont éligibles. Grâce aux actions de Manche Numérique et de Manche Fibre, 210 000 foyers peuvent dès à présent bénéficier des avantages du Très Haut Débit.



La construction du réseau progresse activement pour atteindre 336 000 prises commercialisables à horizon 2026.

Nous vous invitons à vous rendre sur la carte de d'éligibilité sur le site www.manche-fibre.fr pour suivre l'évolution des ouvertures commerciales et tester votre éligibilité dans la rubrique :

«Je teste mon éligibilité»



Comment passer à la fibre ?

Vous êtes éligible ?

1. Appelez votre opérateur ou l'opérateur de votre choix et demandez lui de passer à la fibre,
2. Validez l'offre de votre choix avec l'opérateur,
3. Convenez avec l'opérateur d'un rendez-vous de raccordement,
4. Scannez le QRCode ci contre pour préparer votre raccordement <https://www.manche-fibre.fr/telechargements/>

Téléchargez la checklist du raccordement :



*Liste des opérateurs sur le site www.manche-fibre.fr

Vous n'êtes pas éligible ?

Nous vous invitons à patienter encore un peu car des travaux complémentaires peuvent être nécessaires. Pour plus d'information sur la date d'ouverture commerciale de votre secteur, consultez la carte de déploiement de Manche Numérique : <https://manchenumerique.fr/la-fibre/deploiement/a-quand-la-fibre-chez-moi/>

Comment se passe le raccordement ?

Le jour du rendez-vous de **raccordement**, votre présence est impérative pour accompagner le technicien et veiller à ce que les travaux soient réalisés dans le respect de votre habitation.

Le passage de la fibre se réalise dans l'infrastructure télécom existante, en parallèle du câble cuivre actuel selon différents types de raccordements :

Raccordement sous-terrain :



Raccordement aéro-souterrain :



Raccordement aérien :



Raccordement en façade :



Raccordement en logement collectif :



Rendez-vous sur manche-fibre.fr

RECONNAISSANCE

Gabin Delasalle et «Champagne» aux mondiaux des clubs.

C'est dans la discipline du saut d'obstacle que le Blainvillais Gabin Delasalle, 15 ans, brille de son talent. Dès l'âge de 5 ans, il choisit l'équitation parce qu'il n'est pas disponible le mercredi pour les entraînements de football. Et, au fil des années, il remporte ses galops au centre équestre de Pirou et se lance dans le saut d'obstacle quand il a 8 ans.

En 2022, l'équipe des 4 mousquetaires devient championne de France par équipe et se qualifie pour représenter notre pays pour le mondial des clubs. C'est donc en Juillet 2023, sur sa monture nommée Champagne, que Gabin a participé à trois épreuves pendant deux jours. Chaque membre de l'équipe a dû tout d'abord faire un parcours sans faute durant la première journée. La chute d'une barre vaut 4 points. Le but étant d'accumuler le moins de points possibles. Le deuxième



jour, le parcours est plus difficile. Dans une première phase, il faut de nouveau faire un parcours sans faute puis dans la seconde, le chronomètre rentre en compte. Avec 8 points, l'équipe de Gabin obtient la troisième place du podium.

Aujourd'hui, ce Blainvillais consacre ses mercredis après-midi, vendredis soir et samedi aux entraînements pour continuer à progresser. Gabin vient de rencontrer sa nouvelle jument, Impala du Lirot 5 ans, avec qui il se lance dans la catégorie « amateur ». Le conseil municipal lui souhaite le meilleur pour la suite.



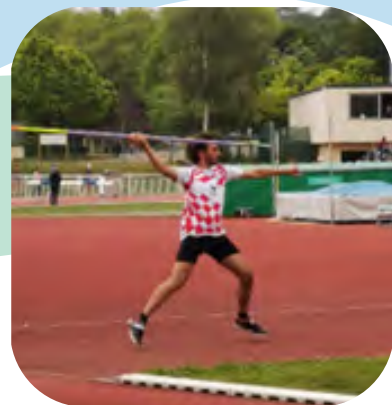
Trois questions à ...Manolo

Manolo, peux-tu te présenter en quelques mots ?

« Salut, moi c'est Manolo Blin, j'habite à « La Robinière » et je suis étudiant à Nantes. Je prépare un BUT pour devenir plus tard ingénieur. J'aime beaucoup le sport, la musique et écouter les gens. »

Qu'est-ce qui t'as amené à faire du javelot ?

« Ça remonte à maintenant 8 ans quand une amie de mon groupe de potes s'est mise à faire de l'athlétisme, elle nous a tous donné envie d'en faire. C'est vraiment de très bons souvenirs!



Donc c'était l'athlétisme pour poussin avec des petits jeux et il y avait des jeux avec ce qu'on appelle un vortex et je lançais toujours le plus loin donc l'année d'après j'ai essayé le javelot et là gros dé-clic, gros coup de cœur... »

Peux-tu nous rappeler tes performances ?



« Alors plusieurs fois champion départemental, quatre fois champion régional et deux participations aux championnats de France avec un meilleur classement en 10ième français. Mon record actuel c'est 52m en junior et mon record personnel c'est 53m ! »



Une nouvelle centenaire à Blainville-sur-mer

Le 09 août dernier, Louis TEYSSIER est venu rue des Landelles souhaiter un joyeux anniversaire à Alice NIVELLE. Cette Blainvillaise fêtait en effet ces 100 ans. Habitant toujours chez elle, c'est entourée de ces proches qu'elle est revenue sur ses années

à Blainville-sur-mer. Toute petite, Madame NIVELLE passait ses vacances dans notre commune, chez ses grands-parents au village de la plage. Des années de bonheur et de nombreux souvenirs qu'elle aime partager encore aujourd'hui. C'est en 1975, qu'elle s'installe définitivement avec son mari René à Blainville. Il sera secrétaire à la Cabanor. Cette femme bienveillante sera une nounou hors pair pour de nombreux enfants, prénommés « la bande à Manou » par les enseignants. Ancienne couturière, elle n'hésitait pas à utiliser son talent pour déguiser et amuser tout le monde et créer des « Bécassine », personnage littéraire qu'elle affectionne particulièrement. C'est donc la bonne humeur que l'on retient quand on passe un moment avec Alice NIVELLE.

Une pensée particulière à madame Rachel DUCHEMIN veuve JOUVIN qui nous a quittés cette année à l'âge de 100 ans.

LISTE DES ASSOCIATIONS INTERVENANT SUR LA COMMUNE DE BLAINVILLE/MER

Nom de l'association	Contact	Adresse	téléphone
Animations Tourisme Blainville-sur-Mer	Président : M. Gérard CHARPENTIER	12 bis route de la Mer – Blainville-sur-Mer 10 rue de la Taupaine	02 33 07 90 89 06 48 95 72 07
ASCOMER Association pour la connaissance des produits de la mer	Président : M. Laurent K'DUAL Secrétaire : M. Basile MARTIN	13 La Chardotterie 34 rue de la Monnerie	06 87 43 21 63 06 27 62 20 10
ASJ BSM Association Sportive des Jeunes de Blainville-sur-mer et St-Malo-de-la-Lande	Président : M. Jérôme DESHAYE	Club House : Stade les Michaux	
ASPAREL Association des parents d'élèves du RPI St-Malo-de-la-Lande-Blainville/mer	Président : M. Jean Michel RIBAUT	Domicile : 5 rue du Mesnil 50200 Gratot	06 88 41 80 63
Association « Entraîn de lire »	Présidente : Mme Anne-Marie DAUVIN	23 résidence du Manoir 50200 St-Malo-de-la-Lande	02 14 15 25 76 06 76 63 51 43
Au Vent d'Amont Blainvillais gymnastique volontaire	Président : M. Jean-Paul DEUSY Contact : Anne-Marie DAUVIN	1 rue du Château d'Eau – Blainville-sur-Mer Domicile : 24 rue de Néauville – Blainville/Mer	02 33 07 81 11
CAP Blainville sur mer	Co-Présidentes : Mme Vickie LE BILLAN Mme Edwige COTENTIN	7 rue des Quarantaine – Blainville-sur-mer 24 rue de Néauville	02 33 07 81 11
Club du Littoral	Présidente : Mme Christiane LECAPLAIN		06 58 18 15 86 06 81 67 07 09
Groupement sportif « la Côte de l'Espace »	Présidents : M. Jean-Jacques GILLES M. CHLOÉ Gilles M. DEPÉRIER Thomas	La Jeannerie - 50560 Blainville-sur-Mer	02 33 47 24 49
HORIZON Association d'aide aux personnes en difficulté	Président : Régis GERVAISE Secrétaire : Alexis GERVAISE	24 route du Moulin de Vesques 50200 GRATOT	06 76 06 23 06 02 33 46 33 52
MAM les Petits Moussaillons		10 chemin des longs champs – Blainville-sur-mer 33 Lotissement des Quarantaines – Blainville-sur-Mer	02 33 47 29 63
NAV'SOLIDAIRE	Président : M. Antoine MICHEL	28 rue de la Monnerie	02 50 69 31 39
Sauvegarde du Patrimoine	Vice –prés. Mme Bénédicte UKAS-COURY	VTF Le Sénéquet – rue de la Vieille Digue	06 95 45 01 27
Section locale SNSM	Président : M. Pierre ADDE	8 village de Grouchy – 50560 Blainville-sur-Mer	02 33 47 03 63
Société de Chasse Blainville/St-Malo	Président : M. Daniel FRÉRET Trésorier : Alain MARIE	7 rue de Néauville – 50560 Blainville-sur-Mer	02 14 15 82 62
STEP DANCE	Présidente : Mme Sylvie VLÉMINCKX	29 Route du Menhir– 50200 St-Malo-de-la-Lande 15 La Rogerie Blainville-sur-Mer	02 33 45 74 85 02 33 47 75 50
UNC – UNCAFN Union Nationale des Combattants	Président : M. Jean-Claude CHAVAILLARD	9 r Denis Lehuby - 50230 Agon-Coutainville 3 chemin de la Rousterie – Blainville-sur-Mer	02 14 15 52 03 02 33 46 40 03



Président : **Jérôme DESHAYES** 06 88 41 80 63
mail:jejedeshayes04@gmail.com
Vice-président : **Alain MARIE**
Trésorier : **Pierric PARIS**
Secrétaire : **Rémy MOULIN**,
Entraîneur: **Stéphane LESOIF**

L'AJB (Association des Jeunes de Blainville) a été créée en 1972 par de jeunes « soixanthuitards » qui depuis sont devenus pour certains des personnalités bien connues dans la commune.

A l'origine, l'AJB, forte de près de 150 membres, avait de nombreuses activités tant sportives, culturelles qu'artistiques. Elle faisait paraître également un bulletin d'infos fort prisé qui s'appelait « l'Antilope ».

C'est elle également qui avait repris la salle des fêtes donnée gracieusement par les anciens combattants et l'avait repeinte, améliorée et aménagée comme elle l'est encore de nos jours.

Aujourd'hui l'activité principale de l'AJB est sportive avec son club de football l'ASJ Blainville-sur-Mer, qui a fusionné en 2018 avec l'US St Clair de St Malo de la Lande. Désormais appelé ASJ Blainville St Malo.

Après être monté de 2 divisions en 3 ans jusqu'au niveau D2, suite à de nombreuses blessures, le club évoluera la saison prochaine en D4.

L'AJB participe néanmoins à d'autres activités d'animation et c'est ainsi qu'elle fut le support logistique et comptable pour la manifestation du tour de France en Juillet 2016.

En 2018 et 2019, d'importants travaux (éclairage et drainage du terrain) ont été réalisées sur Stade des Michaux par la municipalité et le club a de son côté réalisé des aménagements conséquents (nouveaux abris de touche, peinture des rambardes, pose de filets et grillages derrière les buts). Ces aménagements autorisent le stade communal à organiser des matchs de haut niveau, comme ce fut le cas avec le Match de Gala Cherbourg Granville.



UNC – UNCAFN

Union Nationale des Combattants

La section comporte 30 adhérents.

La commémoration du 8 mai a eu lieu à Blainville.

Celle de l'Indochine a eu lieu le 8 juin à Blainville avec une expo en mairie.

L'appel du 18 juin a eu lieu à Blainville

Celle de l'Algérie a eu lieu le 16 octobre à Saint-Malo.

La commémoration du 11 novembre à Montsurvent.



ASCOMER

L'ASCOMER est une association qui a pour but de promouvoir les produits issus de la conchyliculture et de la pêche locale. La foire aux huîtres est donc organisée pour atteindre cet objectif. L'édition 2023 qui a eu lieu le 28 mai dernier, a été un beau succès. La prochaine est déjà en cours de préparation, elle aura lieu le dimanche 19 mai 2024. Alors mettez une croix sur votre calendrier, pour venir déguster des huîtres crues ou chaudes, moules et bulots sur place ou à emporter, présence de nombreux stands ainsi qu'une brocante toute la journée. Les personnes intéressées pour exposer, pourront s'inscrire au printemps à l'office de tourisme de Blainville-sur-mer.

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont participé à la réussite de la foire aux huîtres 2023, notamment les bénévoles ainsi que les professionnels pour leurs dons. Si vous souhaitez venir nous aider à œuvrer à son organisation, vous êtes les bienvenus. Merci de nous contacter à cette adresse : pierredalarun@outlook.fr

Le bureau de l'association est composé comme suit :

Président : Laurent K'DUAL

Trésorier : Nicolas LESCROËL MAUGER

Trésorier adjoint : Raymond ROBIN

Secrétaire : Basile MARTIN

Vices-présidents :

Véronique DALARUN

Matthieu CLOUET

Pierre DALARUN

Cyril BELLAIL



@crédit : Jean-Michel Pansard

ASSOCIATION DE FLEURISSEMENT INTERCOMMUNAL

Aux détours des rues, nous pouvons observer de magnifiques jardins dans notre commune. L'association de fleurissement Intercommunal remet chaque année un prix aux jardiniers Blainvillais.



Nous félicitons les gagnants de cette année 2023 qui sont :

Premier prix : Simone GUIGUEN, impasse du Traversin

Deuxième prix : Yves LEMIERE, chemin de Waratah

Troisième prix ex-aequo : Mauricette MACÉ, route de la Mer et Françoise JOUVET, impasse des Orchidées.

Si vous souhaitez vous inscrire pour 2024, vous pouvez appeler la mairie. Le jury se déplace généralement au mois de juin sans entrer dans les jardins et sans présence obligatoire.

L'association organise aussi des bourses aux plantes et un voyage annuel. Si vous souhaitez vous renseigner, n'hésitez à joindre Jacques Dermilly, président de l'association.

Mail : fleurissement.intercom@gmail.com

tél : 06.08.05.80.99

ASSOCIATION HORIZON

Forte d'une expérience de plus de 20 ans, l'association vient en aide aux personnes en situation de handicap sur Blainville sur mer et ses environs. Les fonds collectés servent à compléter le financement de projets ou investissements restant à la charge de la personne en situation de handicap ne pouvant être assumés par les organismes sociaux officiels ou associations nationales.

Cette année a été marquée par la Soirée Moussette en Fête au mois de Mai, une partie des dons récoltés est allé à l'association. Cela a permis à une jeune fille, Lune, d'obtenir un nouveau fauteuil.

L'association accueillera volontiers de nouveaux bénévoles pour l'aider dans sa tâche, et lui permettre de maintenir sa présence pour les années à venir.

Formulaire pour les dons en ligne sur HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/horizon-association/formulaires/1>

Page Facebook :

[facebook.com/AssoHorizon](https://www.facebook.com/AssoHorizon)

Mail :

horizonblainville@gmail.com

Adresse :

1 rue de l'Église, 50560 Blainville sur mer

Bureau de l'association :

Président : Régis Gervaise

Vice-Président : Jean-luc Gourtay

Trésorière : Nathalie Delaunay

Secrétaire : Alexis Gervaise



Animations Tourisme Blainville Sur Mer

Composition de l'équipe des bénévoles de l'association :

Bureau

Président	CHARPENTIER Gérard
Vice-président	FALAISE Thierry
Trésorière	CHARPENTIER Michelle
Secrétaire	TOURENNE Murielle
Secrétaire adjoint	TOURENNE Claude



Le bureau

Conseil d'administration

BENOIT Serge
CHAVAILLARD Jean-Claude
DOGON Jean-Michel
DUFOUR Jacky et Gina
DUJARDIN André et Marie-Jo
GRIZZO Nadine
GUILLOT André
HAMME Marguerite
LECAMPION Victor
LECOUVEY Claude et Micheline

MACE Romuald et Mauricette
MARIE Jacqueline
MARTIN Alain
NOVIAL Jean-Claude
PANSARD Jean-Michel
POPINEAU Murielle
RENOUF Valérie
SAUVAGE Alain et Yvette
SEBIRE Jacques et Thérèse
THOUROUDE Guillaume et Anne
VEXENAT Max

Bénévoles

ALEXANDRE Daniel 1
ALEXANDRE Daniel 2

FREMOND Daniel
LEBOUVIER Norbert

L'association propose des visites des parcs à huîtres et des ateliers ostréicoles ainsi que des sorties mycologiques. Elle organise également des randonnées le lundi après-midi toute l'année et vous proposera les puces des couturières, une braderie d'été, une bourse aux jouets et un marché de Noël.

Le planning des manifestations est disponible au Bureau d'Information Touristique de Blainville-sur-mer ou consultable sur le site internet www.at-blainvillesurmer.com

Pour information, l'association propose également la location de tentes, tables, bancs, barbecues, réfrigérateurs et vaisselle.

Si vous souhaitez rejoindre l'association, n'hésitez pas à nous contacter :

ANIMATIONS TOURISME BLAINVILLE-SUR-MER
12 bis route de la mer – 50560 Blainville sur mer
02 33 19 08 10 / 06 48 95 72 07

E-mail : contact@at-blainvillesurmer.com – Site internet : www.at-blainvillesurmer.com

CAP BSM

Voici plus d'un an que votre association Cap Blainville sur mer est créée.

Un an de moments partagés ensemble (fête de la musique, marché de Noël, la fête de la mousette, paella en cœur de bourg, vide grenier).

Nous tenons à vous remercier pour votre présence à chaque animation.

Nous avons encore pleins d'idées d'animations à partager avec vous, en plus de celle déjà proposées. (voir page commission culture).

Cette association est aussi l'occasion de faire connaître les artisans commerçants et professionnels du village, et nous sommes nombreux ☺. N'hésitez pas à nous rejoindre !

A très vite à Blainville sur mer

Vickie et Edwige co présidentes.



NAV'SOLIDAIRE



[Nav'solidaire](#) recycle et redistribue aux personnes amputées les plus démunies, du matériel prothétique qui n'est plus utilisé en France et en Europe. Nous mettons en place une collecte de prothèses dans toute la France. Nous avons 96 points de collecte chez nos partenaires prothésistes.

Les prothèses sont rapatriées en Bla-bla-legs, sur le principe du Bla-bla-car. Nous mutualisons les transports pour éviter de remettre des véhicules sur les routes et évitons l'empreinte carbone.

Le rapatriement des prothèses se fait à notre atelier à Blainville-sur-Mer (50560) où une équipe de bénévoles (5-6 personnes) les prendra en charge pour les démonter, trier et nettoyer. Les composants prothétiques seront conditionnés pour un futur départ vers l'Afrique ou île de la Dominique. Nous acheminons les prothèses pour nous assurer de la bonne réception et redistribution vers les centres de réadaptation. Sur place, le rôle de nos partenaires est d'évaluer les besoins et de nous les retransmettre.

Nous nous assurons que le matériel est bien redistribué à titre gratuit et non utilisé à d'autres fins. Nous effectuons l'acheminement par voie maritime, en utilisant la voile nous participons ainsi à la protection de l'environnement en diminuant l'impact carbone.

Nous intervenons dans des classes à la rencontre des élèves pour les sensibiliser sur le handicap, au transport éco responsable et sur les inégalités entre peuples.

Sur un total de 93 points de collecte, 12 sont en Normandie (5 dans la Manche / 4 dans le Calvados / 3 en Seine Maritime).

Président : M. Antoine MICHEL

ENTRAIN DE LIRE

1, rue du Château d'eau



Notre équipe de bénévoles vous accueille tout au long de l'année dans l'ancienne gare du petit train.

Plus de 4 000 ouvrages sont à votre disposition et offrent une grande variété dans le choix de vos lectures : romans, policiers, biographies, bandes dessinées, livres pour la jeunesse. Le rayon nouveautés est régulièrement approvisionné chaque mois.

Chaque lecteur peut emprunter 5 livres pendant 3 semaines.

L'adhésion est de 12 € par an pour les adultes et gratuite pour les moins de 18 ans.

Les horaires d'ouverture :

de septembre à juin

- . le mardi de 16 h 30 à 17 h 30
- . le samedi de 15 h 00 à 16 h 30

en juillet et août

- . le mercredi de 10 h 00 à 11 h 00
- . le samedi de 16 h 00 à 17 h 30



Composition de l'équipe :

Annie CHEVAL
Anne-Marie DAUVIN
Marie-Claude ESNÉE
Thérèse GAUCHET
Francine GOUX

Suzy LAMONTAGNE
Chantale LECONTE
Chantal RICHE
Eliane NORDSTERN
Nelly KERNEAU

LE CLUB DU LITTORAL BLAINVILLAIS

Présidente : Christiane LECAPLAIN

Trésorière : Monique DEUSY

Présidente d'honneur : Christiane LECHANOINE

Membres : Joëlle FOSSEY, Denise DELAROQUE (notre photographe),
Annaïck LECONTE.

Notre club compte 35 adhérents. La cotisation est de 18€. Nous nous réunissons deux fois par mois de septembre à juin, à la salle des fêtes de Blainville-sur-Mer à 14h00. Nous proposons des jeux de société : scrabble, belote, triominos. Chaque après-midi se termine par un goûter.



Tout au long de l'année nous proposons des événements. **En décembre** : un repas au restaurant, ainsi qu'un goûter de Noël à la salle des fêtes, tables soigneusement décorées par Joëlle. **En janvier** : galettes des rois. Une plante est offerte aux reines et une bouteille de vin aux rois. **En février**, à la Chandeleur : goûter avec crêpes. Nous rencontrons beaucoup de difficultés à organiser des sorties, n'étant plus assez nombreux pour remplir un car. Néanmoins, cette année encore, nous irons en octobre à Condé-sur-Vire pour un repas et un après-midi spectacle.

Au mois de juin, nous aurons le plaisir de fêter à nos amies leurs 80 ans. Nous partagerons un gâteau d'anniversaire et une plante leur sera offerte. Depuis 2020, nous proposons chaque mois la séance **Ciné sénior** au cinéma d'Agon-Coutainville. La place est offerte par le club et un goûter vous sera également offert après la projection.

Après la trêve estivale, nous avons repris nos activités **le 12 septembre 2023**.

Venez nous rejoindre, c'est avec un grand plaisir que nous vous accueillerons.

La présidente, Christiane LECAPLAIN

LE VENT D'AMONT BLAINVILLAIS GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Le bureau se compose comme suit :

Présidente : Janine DAUCET

Secrétaire : Marie-Claude ESNÉE

Trésorière : Anne-Marie DAUVIN

Une activité physique régulière est un élément déterminant pour la santé et le bien-être général.

Alors venez nous rejoindre : «**Le Vent d'Amont Blainvillais** », chaque semaine le lundi de 10h30 à 11h30, à la salle polyvalente de Blainville-sur-mer. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Les cours sont assurés par Marie-Laure dans une ambiance détendue et en musique. Nous comptons actuellement 36 adhérentes et adhérents.

La présidente,
Janine DAUCET

SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Station de Blainville-sur-mer



Président : Pierre ADDE

Patron : Aurélien LECARDONNEL

Trésorier : en cours de recrutement

Sauveteurs embarqués : Pierre ADDE, Antoine DAUVIN, Franck FELIX, Aurélien LECARDONNEL, Amaury MARTIN, Audrey MARTIN, Basile MARTIN, Thomas MARTIN, Alexandre MAZZOLA, Bastien MONBRUN, Julien MOUTON, THOMAS STELL, Laura THIEBAUT

Bénévoles hors sauvetage : Antoine GUERRAND, Mélanie DAUVIN, Benjamin LEFEVRE, Charlyne MARTIN, Philippe THIEBAUT, Olia TOUGOUCHE

La SNSM est une association dont la principale mission est de secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger, en mer et sur les côtes. Son financement repose essentiellement sur la générosité du public et des entreprises.

Les activités :

L'équipage s'entraîne régulièrement à travers différents exercices : navigation, reconnaissance du secteur, secourisme, nage en mer. Cette année nous avons été présents sur plusieurs événements tel que la foire aux huîtres et le vide-greniers de Blainville-sur-mer ; et tenons à remercier CAP Blainville et la SCOMER d'avoir rendu cela possible. Comme chaque année, nous avons vendu nos produits dérivés dans la galerie du centre E. Leclerc de Coutances durant 3 jours en Juillet et 3 jours en Aout. Malheureusement, les conditions météorologiques ne nous ont pas permis de donner lieu à notre apéro concert.

Appel aux bénévoles :

Nous recrutons activement des sauveteurs embarqués ; alors si vous aimez la mer et le secourisme, n'hésitez pas à nous contacter. Votre formation aux premiers secours sera prise en charge par la station. Nous recherchons également des bénévoles hors sauvetage afin d'assurer les différents événements organisés dans l'année pour collecter des fonds (apéro concert, vente de vêtements, foire aux huîtres...). Nous acceptons tous types de profils et étudions toutes candidatures. Nous avons besoin de bras à terre comme en mer.

Contact par mail à president.blainville@snsm.org ou par téléphone au 06 15 34 53 32

BLAINVILLE SUR MER PATRIMOINE

Présidente : Bénédicte Ukas
Vice présidente : Magda Zlassi
Trésorière : Anne Marie Dauvin
Vice trésorière : Chantal Riche
Secrétaire : Sylvie Chicot



Rester actif en attendant la réouverture de notre église

Tout chantier d'envergure réserve son lot de surprises, et des points de fragilité mis en évidence lors de l'avancée des travaux ont conduit à fermer momentanément l'église au public. Ainsi, l'évènement d'inauguration de la nouvelle flèche amer se voit reporté à une date ultérieure. Mais l'association travaille à d'autres projets, sans oublier le « petit patrimoine », dont nous espérons pouvoir vous parler dans les mois à venir.

Compter sur vous pour nous rejoindre

L'efficacité des activités à venir ne pourrait qu'être renforcée par l'arrivée de nouveaux membres au sein de BSM Patrimoine : toutes les idées, les compétences et les bonnes volontés sont bienvenues. Si vous aimez notre commune, si vous avez à cœur la préservation de notre patrimoine, BSM Patrimoine compte sur vous : rejoignez-nous

contact : 02 33 47 03 63

ASSOCIATION «STEP DANCE» DE» BLAINVILLE SUR MER.

Apprenez à Danser les mercredis et jeudis soir à la salle des fêtes de Blainville sur Mer avec le Professeur de Danse « **Cathy AVENEL** » à l'association « **Step Dance** ».

- Danse de Société (Rock, Valse, Tango, Paso, Cha-Cha)

- Danse Latine (Salsa - Bachata – Cha-Cha – Rock)

- Danse Solo

- Lindy Hop et Swing Rock



Renseignements : 06.75.60.47.71
ou step.dance.50560@gmail.com

MAM LES PETITS MOUSSAILLONS

*MAM Les Petits
Moussillons*



Les Petits Moussillons est une maison d'assistantes maternelles créée en 2020. Son but est de réunir des assistantes maternelles dans un même lieu afin d'exercer leur métier ensemble.

Nous faisons des activités sensorielles et manuelles. Chaque mercredi matin, nous allons au marché acheter nos fruits et légumes frais, notre fromage, le beurre et les œufs !

Nous participons aux matinées RPE (rassemblement des assistantes maternelles du canton)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter au 02.50.69.31.39, par mail mamlespetitsmoussillons50@gmail.com ou encore par courrier à la MAM les petits moussillons 28 rue de la monnerie 50560 Blainville sur mer.

Nous sommes actuellement trois assistantes maternelles et nous avons des places de libres en janvier 2024.

Blainville sur mer, doux village côtier,
Où le sable doré vient caresser la mer,
Tes rues tranquilles respirent la quiétude,
Et tes paysages enchantent l'amplitude.

Au matin naissant, le soleil se lève,
Éclairant tes maisons aux couleurs de rêve,
Les embruns salés dansent dans l'air léger,
Comme une mélodie qui vient te bercer.

Tes plages infinies, vastes étendues,
Sont le refuge idéal pour les âmes éperdues,
Les pieds dans l'eau, le regard vers l'horizon,
On oublie les soucis, les tourments, les saisons.

Blainville sur mer, joyau de la Normandie,
Ta nature généreuse invite à la flânerie,
Les dunes majestueuses offrent leur abri,
À ceux qui cherchent la paix, loin du bruit.

Les marées rythment le quotidien des marins,
Qui prennent la mer avec bravoure et destin,
Leurs filets chargés de trésors argentés,
Racontent les légendes de tes pêcheurs adorés.

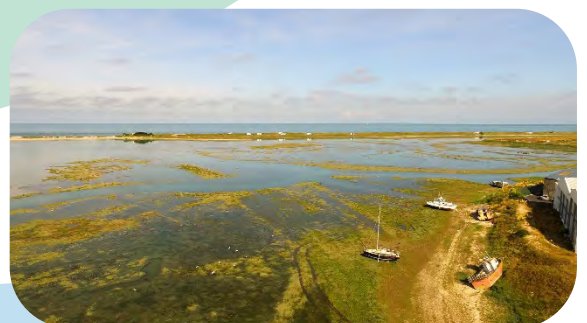
Et lorsque vient le soir, envoûtant crépuscule,
Le phare de Sénéquet veille sur toi, gardien vigilant et reculé,
Il guide les navires vers un havre sûr,
Et illumine tes nuits, offrant un charme pur.

Blainville sur mer, village au charme infini,
Dans ton écrin de beauté, tu éblouis,
Tes habitants, fiers et chaleureux,
Chérissent ton héritage précieux.

Que chaque jour soit un poème à composer,
Où l'amour et l'amitié se rencontrent à jamais,
Blainville sur mer, village merveilleux,
Tu resteras gravé dans nos cœurs amoureux.

Jean-Michel PANSARD - 2023

Nous souhaitons terminer
ce Blainvillais 3
par un poème écrit par un
Blainvillais de cœur.
Merci à lui.





N'hésitez pas à consulter le compte FACEBOOK de Blainville sur mer et le site de la mairie, vous pouvez proposer vos idées via « participer à la vie citoyenne » qui se trouve en bas de la page.

Recherche... 

Participer à la vie citoyenne

Mairie - 1 rue de l'église
50560 - Blainville sur Mer
Téléphone : 02 33 47 11 44

marée info
horaires - hauteurs - coefficients

Proposez vos idées

Blainville
sur Mer

Mentions Légales - Plan du site



Mairie de Blainville sur Mer

Directeurs de la publication : Valérie RENOUF – Louis TEYSSIER

Comité de rédaction : Pauline MARTIN – Gérald LEMONNIER

Papier recyclé - impression FM REPRO COUTANCES

Ne pas jeter sur la voie publique



